

**RÈGLEMENT DES CONNAISSANCES**  
**MASTER 2 DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPÉEN**  
**PARCOURS DROIT ET RÉGULATION DES MARCHÉS INTERNATIONAUX**

Le contrôle des connaissances du Master 2 DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPÉEN Parcours DROIT ET RÉGULATION DES MARCHÉS INTERNATIONAUX se déroule sur deux semestres, chacun des semestres étant composé de 3 UE.

**SEMESTRE 3**

**☑ UE1 : Enseignements fondamentaux I (60h/cm)**

- UE1.1 Les acteurs des affaires internationales (20h/cm)
- UE1.2 Les marchés internationaux (20h/cm)
- UE1.3 Les contrats internationaux (20h/cm)

**☑ UE2 : Enseignements complémentaires I (50h/td)**

- UE2.1 Anglais juridique (15h/td)
- UE2.2 Culture juridique fondamentale (20h/td)
- UE2.3 Culture économique fondamentale (15h/td)

**☑ UE3 : Enseignements techniques I (25h/td)**

- UE3.1 Initiation à la recherche documentaire (10h/td)
- UE3.2 Méthodologie du mémoire (5h/td)
- UE3.3 Rapport de séminaire collectif (10h/td)

**SEMESTRE 4**

**☑ UE4 : Enseignements fondamentaux II (60h/cm)**

- UE4.1 Le contentieux international (20h/cm)
- UE4.2 La concurrence dans la sphère internationale (20h/cm)
- UE4.3 Le droit international des investissements (20h/cm)

**☑ UE5 : Enseignements complémentaires II (50h/td)**

- UE5.1 Anglais juridique (15h/td)
- UE5.2 Culture juridique fondamentale (20h/td)
- UE5.3 Culture économique fondamentale (15h/td)

**☑ UE6 : Enseignements techniques II (25h/td)**

- UE6.1 Valorisation de la recherche, marketing rh (15h/td)
- UE6.2 Aide à l'insertion professionnelle des chercheurs (10h/td)
- UE6.3 Mémoire de recherche individuel (ou rapport de stage)

Le Master 2 DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPÉEN Parcours DROIT ET RÉGULATION DES MARCHÉS INTERNATIONAUX est délivré aux candidats ayant satisfait aux épreuves d'admission et au contrôle continu. Il est organisé deux sessions d'examen par an, l'une en juin/juillet, l'autre en septembre /octobre.

***L'assiduité à tous les enseignements est obligatoire.***

## **I. LE CONTRÔLE CONTINU.**

Le contrôle continu se déroule dans le cadre des séminaires des modules UE1, UE2, UE3.1, UE3.3, UE4, UE5 ET UE 6.2.

La note de contrôle continu résulte de la moyenne des notes obtenues en cours d'année dans les modules visés.

*Dans le cadre des modules UE1 et UE4 (Enseignements fondamentaux)*

L'étudiant doit remettre au minimum un séminaire dactylographié dans les 6 thématiques abordées. Si un étudiant dispose de plusieurs notes dans une thématique, la moyenne des notes acquises est alors prise en compte.

Le contrôle continu des modules UE1 et UE4 est noté sur **20**.

*Dans le cadre des modules UE2 et UE5 (Enseignements complémentaires)*

L'étudiant doit avoir au minimum une note (remise d'un séminaire dactylographié, note orale, note d'exposé...) dans les 6 thématiques abordées.

Si un étudiant dispose de plusieurs notes dans une thématique, la moyenne des notes acquises est alors prise en compte.

Le contrôle continu des modules UE2 et UE5 est noté sur **10**.

*Dans le cadre du module UE3.1 (Initiation à la recherche documentaire)*

L'étudiant a une note sur la recherche documentaire.

Le contrôle continu du module UE3.1 est noté sur **5**.

*Dans le cadre du module UE3.3 (Rapport de séminaire collectif)*

L'étudiant participe à la réalisation d'un séminaire collectif donnant lieu à la remise de travaux écrits et à une présentation orale devant un jury composé de membres de l'équipe pédagogique du Master 2 DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPÉEN Parcours DROIT ET RÉGULATION DES MARCHÉS INTERNATIONAUX.

Le contrôle continu du module UE3.3 est noté sur **20**.

*Dans le cadre du module l'UE 6.2 (Aide à l'insertion professionnelle des chercheurs)*

L'étudiant doit remettre un curriculum-vitae et une lettre de motivation.

Le contrôle continu du module UE6.2 est noté sur **5**.

L'ensemble du contrôle continu est noté sur **60**.

La note finale du contrôle continu est ramenée sur **30**.

## **II. LES MODALITÉS DE LA PREMIÈRE SESSION D'EXAMEN**

### **A. L'ÉPREUVE ÉCRITE OU L'ÉPREUVE D'EXPOSÉ-DISCUSSION.**

L'épreuve écrite ou l'épreuve d'exposé-discussion couvre les matières des modules UE1 et UE4.

L'épreuve écrite est d'une durée de 3 heures.  
Cette épreuve est anonyme.

L'épreuve d'exposé-discussion se présente comme suit. Après la préparation d'une heure d'un sujet tiré au sort, le candidat se présente devant un jury composé de membres de l'équipe pédagogique du Master 2 DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPÉEN Parcours DROIT ET RÉGULATION DES MARCHÉS INTERNATIONAUX pour un exposé et une discussion de 30 minutes au total.

L'épreuve écrite ou l'épreuve d'exposé-discussion est notée sur **30**.

### **B. LE MÉMOIRE DE RECHERCHE.**

L'étudiant doit effectuer un mémoire de recherche sur un thème validé par un membre de l'équipe pédagogique du Master 2 DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPÉEN Parcours DROIT ET RÉGULATION DES MARCHÉS INTERNATIONAUX.

Ce mémoire de recherche donne lieu à une soutenance devant un jury composé de 2 membres de l'équipe pédagogique du Master 2 DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPÉEN Parcours DROIT ET RÉGULATION DES MARCHÉS INTERNATIONAUX.

Le mémoire de recherche et la soutenance sont notés sur **40**.

Exceptionnellement, un étudiant peut opter pour la réalisation d'un stage d'un minimum de 6 semaines qui donnera lieu à un rapport de stage et à une soutenance devant un jury composé de deux membres de l'équipe pédagogique du Master 2 DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPÉEN Parcours DROIT ET RÉGULATION DES MARCHÉS INTERNATIONAUX.

Le rapport de stage est noté sur **20** et la soutenance est notée sur **20**.

### **C. L'ADMISSION À LA PREMIÈRE SESSION D'EXAMEN.**

L'admission est prononcée par un jury composé de membres de l'équipe pédagogique du Master 2 DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPÉEN Parcours DROIT ET RÉGULATION DES MARCHÉS INTERNATIONAUX sur la base des notes obtenues par l'étudiant dans le cadre du contrôle continu, de l'épreuve écrite ou de l'épreuve d'exposé-discussion et du mémoire de recherche.

Pour être admis par le jury du Master 2 DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPÉEN Parcours DROIT ET RÉGULATION DES MARCHÉS INTERNATIONAUX, l'étudiant doit avoir obtenu un total général d'au moins 50 points sur 100.

Des mentions sont attribuées conformément à l'échelle suivante :

- . Moyenne d'ensemble au moins égale à 10 sur 20 : Passable
- . Moyenne d'ensemble au moins égale à 12 sur 20 : Assez-bien
- . Moyenne d'ensemble au moins égale à 14 sur 20 : Bien
- . Moyenne d'ensemble au moins égale à 16 sur 20 : Très bien

### III. LES MODALITÉS DE LA SECONDE SESSION D'EXAMEN.

L'étudiant ajourné lors de la première session d'examen passera une épreuve unique de rattrapage au titre de la seconde session. Cette épreuve consistera en une audition par un jury composé de membres de l'équipe pédagogique du Master 2 DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPÉEN Parcours DROIT ET RÉGULATION DES MARCHÉS INTERNATIONAUX durant laquelle celui-ci pourra poser aux candidats toutes questions en rapport avec les matières qui intéressent le Master 2 DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPÉEN Parcours DROIT ET RÉGULATION DES MARCHÉS INTERNATIONAUX. Si, au terme de cette audition, le jury estime que l'étudiant justifie d'un niveau de connaissances suffisant, il le déclarera alors admis à la seconde session d'examen du Master 2 DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPÉEN Parcours DROIT ET RÉGULATION DES MARCHÉS INTERNATIONAUX.

La seconde session d'examen ne donne pas lieu à la délivrance d'une mention.

#### RÉPARTITION DES ECTS

	Note	Nombre d'ECTS
<b>Epreuve écrite ou Epreuve d'exposé-discussion</b>	<b>/ 30</b>	<b>20 ECTS</b>
<b>Contrôle continu</b>	<b>/ (60) 30</b>	<b>20 ECTS</b>
Dans le cadre des modules UE1 et UE4	/ 20	6 ECTS
Dans le cadre des modules UE2 et UE5	/ 10	3 ECTS
Dans le cadre du module UE3.1	/ 5	2 ECTS
Dans le cadre du module UE3.3	/ 20	6 ECTS
Dans le cadre du module UE6.2	/ 5	3 ECTS
L'ensemble du contrôle continu est noté sur 60. La note finale de contrôle continu est ramenée sur 30.		
<b>Mémoire de recherche ou Rapport de stage</b>	<b>/ 40</b>	<b>20 ECTS</b>
<b>TOTAL</b>	<b>/ 100</b>	<b>60 ECTS</b>

